

COMMUNIQUÉ

Mercredi 18 décembre 2024

Comité et Conseil d'administration du 17 décembre 2024 et

Intervention du Président

Le Comité et le Conseil d'administration de France Galop se sont réunis le 17 décembre 2024 sur l'hippodrome ParisLongchamp pour examiner et voter le budget 2025.

Guillaume de Saint-Seine, Président de France Galop, a ouvert le Comité en dressant un bilan de l'année 2024 et en présentant les perspectives pour 2025. Son intervention a porté sur plusieurs points clés :

Budget 2025 de France Galop

« Le Conseil d'administration de France Galop a approuvé le budget 2025, qui traduit une vision volontariste avec un investissement majeur : le maintien des encouragements au niveau de 2024. Nous avons aussi choisi de poursuivre la mise en œuvre du plan « Ambition 2030 », qui vise à assurer une visibilité et une pérennité économique pour la filière et pour les collaborateurs de France Galop.

Nous examinerons annuellement l'efficacité des mesures prises et les moyens financiers consacrés à ce plan, en fonction de l'évolution de nos ressources.

Il s'agit d'enclencher un cercle vertueux pour que les courses retrouvent leur place dans le cœur des Français. Cette attractivité doit permettre un retour à la hausse tendancielle des paris hippiques qui permettra in fine de faire progresser les encouragements.

En parallèle, une réflexion est engagée au sein de France Galop sur la manière d'exercer nos missions de manière plus efficace et moins lourde en termes de charges et donc de nous transformer. Ces travaux portent notamment sur l'organisation interne, l'efficacité de nos missions, les services aux socioprofessionnels mais aussi sur la contribution financière des acteurs des courses.

Ce plan d'économies vise à retrouver un équilibre d'exploitation pour France Galop.

Nous examinerons dès le premier trimestre, en Conseil d'administration, à la fois l'efficacité des mesures de relance prises et les mesures à prendre pour revenir à l'équilibre. »

PMU - Budget 2025 et perspectives à moyen terme

« Après douze mois de présence au Conseil d'administration du PMU, j'estime que nous ne jouons pas notre rôle d'actionnaire du PMU; nous sommes à des années-lumière d'un fonds de Private Equity, actionnaire actif alors que plus de 90% de nos ressources en proviennent.

Force est de constater que des erreurs stratégiques ont été commises dans le passé, comme l'aller et retour sur l'offre de courses aux parieurs, le recul assumé dans l'offre de paris sportifs online, l'effacement de la présence de la marque PMU en communication grand public. Même une marque leader comme Coca-Cola continue à communiquer...

Mais force est de constater que pour la deuxième fois en dix ans, le budget n'est pas réalisé. Le plan à moyen terme du PMU est abandonné ; il visait 900 millions d'euros de contribution à horizon 2026/2027. Ce sera la stabilité au mieux, alors que nos charges augmentent et que le compte d'exploitation de France Galop – hors plus-values – est en déficit.

Au PMU, en 2024, nous constatons une baisse des enjeux sur tous les plans (hippique, sportif, poker) et nous ne comprenons pas comment les chiffres sont bâtis en contribution à la filière : y-a-t-il eu des sacrifices faits au niveau communication/marketing, un changement de méthodes comptables, une réduction du TRJ ? L'audit permettra d'en savoir plus.

Nous avons voté le budget assorti d'une demande d'audit sur 2024 et la construction du budget 2025. Ce vote du budget est motivé par la volonté de ne pas paralyser l'activité du PMU à partir de janvier 2025. Dans notre esprit il s'agit d'un budget préliminaire, en attente des conclusions de l'audit que nous avons demandé et dont le détail des demandes sera présenté au Comité d'audit et des risques du PMU du 18 décembre 2024 par Kamel Chehboub, notre représentant dans cette instance.

L'audit, c'est comprendre ce qui se passe et comment à partir d'un Produit brut des jeux, en baisse de près de 100 millions d'euros la contribution aux sociétés-mères ne baisse que de 18 millions d'euros. C'est aussi s'assurer que le budget 2025 est construit solidement et ne sera pas revu à la baisse dans les premiers mois de l'année prochaine, par des reports de charges ou autre.

Sur la méthode, les sociétés-mères ont défini et transmis au Conseil d'administration les sujets à auditer. Les représentants des sociétés-mères et la présidente du Conseil d'administration choisiront le(s) conseil(s) extérieur(s) qui mènera(ont) la mission d'audit. En termes de calendrier, nous demandons la remise des conclusions avant la clôture des comptes 2024 et le comité des rémunérations. »

Relations avec la SETF

« Deux points principalement font l'objet de discussions. La SETF a souhaité mettre « noir sur blanc » certains aspects liés aux charges d'organismes communs de l'Institution,

comme la FNCH, l'Afasec ou l'Orpesc. Ces points ont été discutés en 2020 mais n'ont jamais fait l'objet de textes écrits.

La SETF a aussi soulevé le sujet de la taxe affectée sur les enjeux online. Cette taxe affectée rentre dans l'accord d'équilibrage conclu en 2018 et a été appliquée sans contestation jusqu'en 2023. Sur ce sujet, nous contestons la position prise par la SETF et sommes convenus d'une procédure d'arbitrage. Sur les charges des organismes communs, un groupe de discussion, autour d'un projet de texte que nous avons préparé, a été convenu et se réunira prochainement. »

Mobilisation sur la fiscalité des paris et jeux et journée du 7 novembre

« Pour mémoire, on nous annonçait début octobre une augmentation de la taxation des paris à hauteur de 80 à 100 millions d'euros. Nous avons créé une cellule de crise avec la FNCH, le Trot et le PMU qui s'est réunie deux fois par jour. Nous avons également mobilisé les parlementaires Woerth, Morin, Courtial, Vogel et des élus des villes accueillant des hippodromes. Le travail d'explication du caractère unique du financement de la filière de l'élevage de chevaux de courses a été entendu par le Gouvernement et plus largement par les services de l'État, à Bercy principalement. La mobilisation unitaire des socioprofessionnels a été un succès – mais à un coût élevé en termes de recettes pour la filière. Les contacts seront maintenus avec la puissance publique jusqu'au vote du budget en 2025. »

Auteuil

« Je vous avais dit que ce sujet faisait évidemment partie des sujets prioritaires de la mandature. Auteuil est un site unique à valoriser par sa situation dans Paris et desservi par les transports publics ; un important travail a été réalisé pour proposer l'an dernier une rénovation. Mon objectif était de compléter ces travaux pour savoir si un meilleur équilibre économique pouvait être trouvé. L'Appel à Manifestation d'Intérêt n'a pas apporté à ce jour de réponse économique viable pour la tribune publique. Comme nous le savons et comme expliqué, le contexte de retour du PMU à France Galop est bouleversé. Compte tenu de ces nouvelles conditions économiques et financières, il ne serait pas sérieux d'engager en ce moment des sommes aussi importantes que celles envisagées.

Les trois options/projets de travaux à environ 40 millions sont donc gelés. Des nouvelles options pour Auteuil seront instruites ainsi que des discussions avec la Mairie de Paris afin de rendre l'avenir du site pérenne. D'autres options seront explorées et ne sont à la minute que des alternatives.

Nous avancerons rapidement au cours du premier semestre sur ces options. Nous devons inscrire l'Obstacle à Paris dans une perspective durable et de stabilité. »

48H de l'obstacle 2024

« Je souhaite rappeler les succès sportifs des 48H de l'Obstacle, avec notamment les victoires de Losange Bleu dans le Grand Prix d'Automne-Serge Landon, Sain d'Esprit dans

le Cambacérès, Kaadam dans le Maurice Gillois, Grand Diose dans le Prix La Haye Jousselin et Kingland dans le Renaud du Vivier. Je regrette une affluence du public insuffisante, mais je salue la qualité de l'organisation et je félicite les équipes de France Galop pour leur travail. »

Guillaume de Saint-Seine

RÉSUMÉ DES SUJETS TRAITÉS LORS DU COMITÉ ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Vote du budget 2025

Le budget 2025 a été présenté au Comité et voté par le Conseil d'administration. Il prévoit un résultat net de -15 M€ qui s'explique par la volonté de France Galop de maintenir les encouragements (allocations et primes) afin de soutenir la dynamique positive observée ces derniers mois : augmentation du nombre de chevaux à l'entraînement, croissance du nombre de propriétaires et diminution des courses peu fournies en partants.

Ce budget intègre également un vaste plan d'action, initié en 2024, visant à transformer l'offre de courses pour conquérir et fidéliser de nouveaux clients, ainsi qu'à réduire les charges de la société-mère pour résorber le déficit dans les années à venir.

La baisse des recettes, liée à la contraction de l'activité du PMU, dont les perspectives 2025 ne laissent pas présager d'amélioration significative, contribue également à ce résultat. Face à cette situation, un audit, qui sera réalisé au premier trimestre 2025, a été demandé par les administrateurs du PMU.

Lutte contre les courses creuses : application de l'article 51 du Code des courses et mesures complémentaires

Le Conseil d'Administration de France Galop qui s'est tenu le mardi 17 décembre 2024 a entériné plusieurs mesures visant à proposer aux parieurs des courses plus fournies en partants afin d'améliorer les enjeux, particulièrement dans le programme des jeunes chevaux. Ces propositions ont eu l'occasion d'être discutées au préalable lors des Conseils du Plat et de l'Obstacle avant d'être présentées au Conseil d'Administration.

En effet, le taux de courses creuses, particulièrement au niveau des Classe 2 en Plat, est jugé comme trop important, puisqu'il atteint 85 % en 2024.

Afin de viser un objectif de 50 % de courses creuses dans cette catégorie, il a été décidé de :

 Proposer systématiquement 7 allocations dans les courses pour chevaux de 2 ans (hors courses principales);

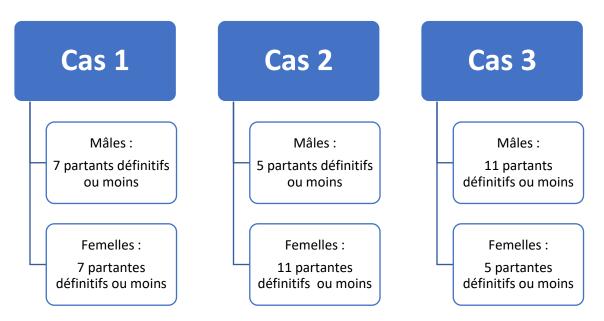
- Tendre vers une construction plus « nationale » du programme des 2 ans afin d'éviter des concurrences ;
- Revisiter la condition de course des Classes 2 de chevaux de 2 ans afin d'augmenter la remise de poids proposé aux chevaux encore maiden et de ne plus permettre de gagner deux Classe 2 jusqu'à la fin novembre.

Outre les mesures détaillées ci-dessus, il a aussi été acté que l'article 51 du Code des Courses - qui existe dans le code des courses depuis de nombreuses années - serait appliqué à partir du 1^{er} janvier 2025.

Cet article stipule que : « Les services compétents de France Galop peuvent également décider que deux courses d'une même réunion ayant les mêmes conditions particulières mais s'adressant l'une aux mâles et aux hongres et l'autre aux femelles, soient réunies en une seule épreuve ouverte aux mâles, hongres et aux femelles, si l'une ou l'autre de ces courses enregistre un nombre de partants jugé insuffisant.

Les allocations offertes dans les épreuves initiales ne se cumulent pas pour la nouvelle épreuve. »

L'application de l'article 51 peut donc conduire à la « fusion » d'épreuves au moment des **partants définitifs** et elle aurait lieu dans les cas de figure suivants :



L'application de l'article 51 a pour cadre la discipline du Plat et la discipline de l'Obstacle, et toutes les courses de toutes les races de chevaux, à l'exception des courses principales et des épreuves qui ne sont pas intégralement financées par France Galop (« Courses Arqana », par exemple).

La simulation réalisée sur l'année 2024, du 1^{er} janvier au 30 octobre, fait état de 20 fusions d'épreuves qui auraient pu être réalisées, toutes en Plat.

Toutes les mesures présentées dans ce communiqué entreront en application dans le cadre de la construction du programme 2025.

Évolution des engagements dans les courses Black-Type

Le Conseil d'administration a également fait évoluer les engagements dans les courses Black-Type. L'objectif est d'harmoniser les règles concernant les versements à la Poule Propriétaire, en s'inspirant du modèle appliqué aux Groupes 1.

- **Groupes 2 et 3**: Les engagements se feront plus tôt mais seront moins chers. Les seconds engagements seront légèrement plus onéreux, tout comme les engagements supplémentaires.
- **Listed**: Les dates d'engagement restent inchangées, mais les tarifs, jusqu'alors relativement bas, augmentent.

Plan propriétaires : bilan et perspectives

Charles-Hubert de Chaudenay, Président de la Commission Marketing et administrateur de France Galop, et Marie Rohaut, Responsable du Département propriétaires, ont présenté un bilan du Plan propriétaires, mettant en avant les initiatives réussies et celles qui le sont moins. Les prochaines étapes du Plan comprendront notamment :

- Le lancement de nouvelles initiatives, comme l'organisation de voyages lors de grands prix à l'étranger, à l'instar de celui organisé pour Royal Ascot en 2024.
- La prospection auprès des écuries de groupes étrangères.

Évolution de la pratique du métier de jockey

Le Comité a voté une modification du Code des courses, qui interdit à un même jockey de participer à deux réunions Premium le même jour. Les jockeys pourront toutefois continuer à monter dans deux réunions lors de la même journée, à condition qu'il s'agisse d'une réunion Premium et d'une PMH, ou de deux PMH.

Amélioration de la fiabilité du tracking et innovations technologiques

Les membres du Comité ont échangé avec l'équipe de McLloyd, responsable du tracking des courses. Le constat est celui d'une fiabilité retrouvée. France Galop a par ailleurs demandé à McLloyd de développer plusieurs innovations, qui seront rapidement mises en place :

- Mesure de la foulée des chevaux, intégrée aux rapports post-courses.
- Les entraîneurs qui en feront la demande pourraient recevoir, après la course, le les données cardiaques de leurs chevaux enregistrées pendant l'épreuve.

Gestion de la communication de crise

Le Comité a également reçu l'équipe d'Image 7, l'agence la communication de crise de la Fédération nationale des courses hippiques, de France Galop et du Trot depuis plusieurs années. Les discussions ont notamment porté sur la gestion, jugée très professionnelle, de la crise de la surtaxe des paris, de la journée de mobilisation du 7 novembre et de crises liées à des incidents pouvant survenir lors des journées de courses.

Nomination de nouveaux commissaires et reconduction des juges d'appel

Trois nouveaux commissaires ont été élus : Thierry Blavet, Patrick-Alain Sauvat et Philippe de Vulpian. Le Comité a également reconduit l'ensemble des juges d'appel.

Questions diverses

Le Conseil d'administration a approuvé les Conditions générales des courses pour 2025, annoncé le renouvellement du bail de Chantilly avec l'Institut de France pour onze ans et validé l'entrée en négociation avec Arqana pour les boxes de Deauville. Les deux points clés de la négociation sont :

- France Galop restera propriétaire de ses 213 boxes du Tattersalls.
- Un échange d'usage est envisagé entre les 80 boxes de barn Rouget (acquis récemment par Arqana) et 80 boxes appartenant à l'ensemble Tattersalls.

VIDÉO:

Henri Pouret, Directeur général délégué de France Galop, présente les modifications au Code des Courses : Cliquez ICI



